

209C1159  
FR0000075988-FS0527

3 septembre 2009

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**HI-MEDIA**  
(Euronext Paris)

1 - Par courrier reçu le 2 septembre 2009, la société AdLINK Internet Media AG (1) (Elgendorfer Strasse 57, 56410 Montabaur, Allemagne) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 août 2009, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société HI-MEDIA et détenir 4 735 000 actions HI-MEDIA représentant autant de droits de vote, soit 10,70% du capital et 10,47% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition hors marché de 795 000 actions HI-MEDIA autodétenues par AdLINK Internet Media AG et de l'émission de 3 940 000 actions HI-MEDIA à son profit en rémunération de l'apport et de la cession par cette dernière à HI-MEDIA de l'intégralité des actions de sa filiale à 100% AdLINK Media Deutschland GmbH, conformément aux termes du protocole d'accord signé le 6 juillet 2009 entre AdLINK Internet Media AG, United Internet AG et HI-MEDIA (3).

Il est précisé que ledit protocole prévoit notamment un paiement différé sous la forme d'un crédit vendeur octroyé par AdLINK Internet Media AG à HI-MEDIA, d'un montant de 12,2 millions d'euros remboursable *in fine* à échéance du 30 juin 2011. Le protocole d'accord prévoit également un engagement d'AdLINK Internet Media AG de souscrire sous certaines conditions, à hauteur de son droit préférentiel de souscription ou du montant dû au titre du crédit vendeur, à toute augmentation de capital qu'HI-MEDIA pourrait décider de mettre en œuvre jusqu'à cette date.

2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« AdLINK Internet Media AG a reçu des actions HI-MEDIA suite à la réalisation, le 31 août 2009, de l'apport et de la cession à HI-MEDIA de 100% des actions AdLINK Media Deutschland GmbH.

AdLINK Internet Media AG n'agit pas de concert avec d'autres actionnaires d'HI-MEDIA.

AdLINK Internet Media AG n'a pas l'intention d'acquérir le contrôle d'HI-MEDIA dans les six prochains mois.

Selon les conditions de marché, AdLINK Internet Media AG à l'intention de continuer à acquérir davantage d'actions HI-MEDIA dans les six prochains mois, sous réserve des engagements contractuels décrits ci-dessous.

Le *Business Combination Agreement* conclu le 6 juillet 2009 entre AdLINK Internet Media AG, United Internet AG et HI-MEDIA restreint la liberté d'AdLINK Internet Media AG d'acquérir ou céder des actions HI-MEDIA. Cet accord prévoit un engagement de conservation ("*lock up*") d'AdLINK Internet Media AG pour une période d'un an à compter du 31 août 2009 et portant sur les 4 735 000 actions ordinaires HI-MEDIA acquises par AdLINK Internet Media AG. En outre, l'accord contient une clause dite de "*standstill*" qui interdit, pour une période de deux ans à compter du 31 août 2009, à AdLINK Internet Media AG (ou une des entités affiliées à AdLINK Internet Media AG) d'acquérir plus

de 21% du capital social d'HI-MEDIA. L'application de ces dispositions est soumise à des exceptions limitées (tels que les transferts effectués par AdLINK Internet Media AG au profit d'une entité affiliée, une offre publique sur les actions d'HI-MEDIA, une fusion d'HI-MEDIA ou la radiation des actions HI-MEDIA de la cote).

AdLINK Internet Media AG n'a pas l'intention de procéder à une réorganisation du groupe HI-MEDIA, étant précisé qu'AdLINK Internet Media AG pourra être impliquée dans l'intégration d'AdLINK Media Deutschland GmbH ou de ses filiales au sein du groupe HI-MEDIA (ce qui est susceptible d'inclure la réorganisation des activités concernées).

Le *Business Combination Agreement* prévoit que M. Norbert Lang, directeur financier et membre du *Management Board* de United Internet AG et du conseil de surveillance d'AdLINK Internet Media AG, sera invité à prendre part aux réunions du conseil d'administration d'HI-MEDIA. Dans le cadre de cet accord, le conseil d'administration d'HI-MEDIA s'est également engagé à proposer et recommander la nomination de M. Norbert Lang en tant que membre du conseil d'administration d'HI-MEDIA lors de la prochaine assemblée générale d'HI-MEDIA. AdLINK Internet Media AG n'a pas l'intention de solliciter la nomination d'un membre supplémentaire au conseil d'administration d'HI-MEDIA dans les six prochains mois.

AdLINK Internet Media AG n'a pas conclu d'accord de cession temporaire portant sur des actions ou des droits de vote d'HI-MEDIA. »

---

(1) Détenue à hauteur de 90,71% par United Internet AG.

(2) Sur la base d'un capital composé de 44 269 995 actions représentant 45 225 342 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Cf. communiqués de la société en date du 6 juillet 2009 et du 31 août 2009.